

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

DEBITEUR

CREANCIER

INDIQUEZ VOS NOMS PRENOMS ET ADRESSE			
Ref. Dossier :			
Nom :			
Adresse:			
COMPTE A DEBITER			
<i>Nom et adresse de l'établissement teneur de mon compte</i>			
Nom de votre banque :			
Adresse:			
REPORTEZ VOS REFERENCES BANCAIRES			
<u>Code établissement</u>	<u>Code Guichet</u>	<u>Numéro de compte à débiter</u>	<u>Clé RIB</u>

Thérèse YANAN Huissier de Justice 5, rue de Ruzé 77270 VILLEPARISIS Téléphone : 01.85.42.12.00 Portable : 06.69.44.80.91 therese.yanan@huissier-justice.fr www.huissier-77.com			
COMPTE A CREDITER			
<i>Nom et adresse de l'établissement teneur du compte</i>			
Nom de la banque :		DDFIP SEINE ET MARNE	
Adresse:		38 avenue Thiers	
		77011 MELUN CEDEX	
REFERENCES BANCAIRES			
<u>Code établissement</u>	<u>Code Guichet</u>	<u>Numéro de compte à débiter</u>	<u>Clé RIB</u>
40031	00770	0000460058M	34

Indiquez le montant de la somme :

..... € (en chiffre)

.....(en lettre)

Indiquez ci-dessous les modalités de virement :

- Mensuel à partir du..... pendant.....mois
- Unique à la date du.....

Fait à.....

Le.....

Signature :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'étude de Me Thérèse YANAN, Huissier de Justice, à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Me Thérèse YANAN, Huissier de Justice. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé ET sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Important : Document à imprimer, signer et à nous envoyer accompagné de votre RIB par email ou par courrier.